

Courriel : [contact@ce3safrica.net](mailto:contact@ce3safrica.net)

## Des folles rumeurs des nouvelles sanctions à infliger à l'État du Mali au mythe de l'éternel commencement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest- CEDEAO

Le communiqué final de la soixante deuxième (62<sup>e</sup>) session ordinaire de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comporte plusieurs décisions au nombre desquelles : - *instruire le comité des Chefs d'État-major d'étudier et de proposer de toute urgence, les options, les modalités et les moyens financiers et techniques en vue de l'activation urgente de la Force en Attente de la CEDEAO, y compris une opération cinétique spéciale de lutte contre le terrorisme ; - appliquer scrupuleusement le principe de « tolérance zéro » pour tout pouvoir obtenu ou maintenu par des moyens 'anticonstitutionnels' et à appliquer sans exception les sanctions les plus sévères en cas de non-respect. (...) demande au Président de la Commission de lui soumettre lors de son prochain sommet le projet de protocole révisé (p.5 du communiqué). Mais aussi que – la Conférence appelle les autorités maliennes à répondre positivement aux différents appels à la libération des 46 soldats ivoiriens détenus au Mali (p.8 du communiqué). D'un autre côté, dans la presse locale et sur les réseaux sociaux il est presque partout indiqué que la CEDEAO donne au Mali jusqu'au 01 janvier 2023 pour libérer les 46 soldats ivoiriens et que l'Institution serait en train de créer une force pour lutter contre le terrorisme et les coups d'états (<https://fr.allafrica.com/>; [bamada.net](http://bamada.net) ; [abidjan.net](http://abidjan.net) ; etc.).*

Ensuite c'est une vidéo avec un message vocal qui circule sur les différents groupes WhatsApp dans laquelle on entend le tout nouveau Président la Commission de la CEDEAO, Dr Oumar Aliou TOURAY s'exprimer en ces termes :

*« The leaders have decided on a number of measures and will continue to dialogue with the authorities in Mali for the immediate release of the 46 soldiers detained in Mali.*

*The will continue consultation and in the event the soldiers are not released quickly, the leaders have reserved the right and the have taken the decision to take certain measures. They*

*would appeal and call on the authorities in Mali to release the soldiers who have been detained since July 2022 ».*

Il est important de porter un regard analytique à ces éléments qui suscitent beaucoup de débats dans les artères de la capitale malienne voire au-delà.

Notre prisme d'analyse se déploiera sur trois points, à savoir :

### 1. Nature juridique d'un communiqué final de la CEDEAO

Le communiqué final tout comme le communiqué commun, la déclaration, l'acte final ... est une notion polymorphe et faisant partie de la famille des *Instruments concertés non conventionnels* reconnus par le droit international. Ces instruments qui ne sont pas des traités sont néanmoins des actes destinés à régir les relations mutuelles des États qui l'ont pris, en tout cas, à, au moins, orienter leur conduite par rapport à des situations données. Ils jouent un rôle politique extrêmement important en dépit de controverses doctrinales et ne sont pas dépourvus d'effets juridiques. Sans être obligatoires, ces instruments peuvent créer des attentes au nom desquelles le principe de bonne foi peut être invoqué ; ils peuvent servir de base à empêcher l'invocation de l'exception de compétence nationale dans le domaine dans lequel ils sont intervenus ; ils ont une valeur permissive et peuvent contribuer à la formation de règles coutumières ou encore être des moyens d'interprétation (voir par exemple la Sentence Arbitrale du 24 mai 2005, Rhin de fer, § 157 ; ou la Conclusion 10 de la CDI sur les accords et pratiques ultérieurs de 2018, § 1). Bref, l'importance de ce genre d'acte dans une organisation comme la CEDEAO est capitale.

L'extrait du discours du Président de la Commission, sans faire partir du Communiqué final demeure tout de même un communiqué du simple fait qu'il représente une institution intégrée (la Commission) agissant au nom de l'entité (ici la CEDEAO) et non des États membres, l'on peut sans conteste dire que sa parole vaut déclaration de l'organisation, or il vient d'être démontré supra qu'à l'instar du communiqué, la déclaration est un acte concerté non conventionnel.

Il peut être sans conteste établi que le communiqué tout comme la déclaration du Président de la Commission peut être mis au crédit de la CEDEAO.

## 2. Ce qu'il faut retenir du contenu des extraits du communiqué et de la déclaration

Notre analyse ici ne porte que sur les extraits du communiqué et de la déclaration du Président de la Commission ci-dessus. En résumé il peut y être retenu trois éléments principaux : l'activation urgente de la Force en Attente de la CEDEAO (y compris une opération cinétique spéciale de lutte contre le terrorisme), la lutte (tolérance zéro) contre les prises de pouvoirs anticonstitutionnels et la libération des 46 soldats ivoiriens retenus au Mali.

De l'analyse, il est de facture commune que la Force en Attente de la CEDEAO est une réplique de la Force Africaine en Attente (FAA) de l'Union Africaine qui n'a jamais vu le jour sur un théâtre d'opération en raison des difficultés majeures notamment de sa cohabitation avec la Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC) instituée en 2013 dans l'attente de l'opérationnalisation de la FAA et de son financement. Eu égard aux réalités socioéconomiques peu enviables des pays de la CEDEAO et la possible interférences extracontinentale, la mise en place d'une telle force relève, pour l'instant, du registre des vœux. Là où des forces armées aguerries de la trempe de celles du G5-Sahel ou même de Barkhane n'ont pas réussi à entamer la nébuleuse terroriste, une éventuelle force de la CEDEAO qui reste à composer, à former et à équiper a manifestement moins de chance d'efficacité dans une région en proie à la violence terroriste depuis presque une décennie et d'éternelles crises politiques et institutionnelles sans précédent. Dans ces conditions, vouloir faire intervenir une force pour l'application de la tolérance zéro dans les cas de prise de pouvoir anticonstitutionnels n'est pas aussi vraisemblable. Les détournements de l'état de droit font florès dans beaucoup de pays avec comme recette l'utilisation du droit constitutionnel pour violer la même constitution, au moins en ces principes partagés par tous (la limitation de mandats). Raison, d'ailleurs, ce nous semble, pour laquelle la conférence a exigé la révision du Protocole de 2001 sur la bonne gouvernance et la démocratie. Il devra être plus corsé et comporté des gardes fous a priori des crises politiques de la région.

Ensuite les éventuelles mesures (sanctions) auxquelles fait allusion le tout nouveau Président de la Commission contre le Mali dans l'affaire des 46 militaires, donne une impression de déjà vu. La CEDEAO a pour rappel déployé toute sa gamme de sanctions contre le Mali durant de mois pour une faute beaucoup plus grave (renversement de l'ordre constitutionnel). Alors une affaire bilatérale entre le Mali et la Côte d'Ivoire, même si elle pouvait impliquer par extrapolation une tierce partie à savoir la Mission Multinationale Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali- MINUSMA( d'ailleurs qui a

clairement décliné toute implication dans ce dossier au contour flou ), n'a normalement pas vocation à déchaîner les sanctions de la CEDEAO.

Telle est notre compréhension du communiqué final de la session de la CEDEAO.

### 3. Sortir du sensationnel et s'accrocher au réel

L'épineux dossier des militaires ivoiriens venus illégalement sur le territoire malien a laissé entendre une fois de plus, qu'avoir des alliés dans un contexte sociopolitique et sécuritaire délétère coûte cher et nécessite par moments et par endroits de garder « profil bas ». Dans les relations internationales, on ne combat pas tous les méchants et conspirateurs, redoutables soient-ils au risque de se retrouver dans une situation fort délicate qui dans la durée, pourrait compromettre toute la légitimité dont le peuple nous témoigne. Au nom de l'efficacité du rapport de voisinage, de la pluralité et de la complexité de fronts dont le Mali fait l'objet, ce dossier doit connaître son épilogue. Gouverner c'est aussi souvent accepter de faire entorse à une certaine ferveur nationaliste certes qui pourrait être bien intentionnée mais dépourvue d'éléments d'analyse.

La lutte contre la nébuleuse terroriste impose aux États la mutualisation des efforts et la définition d'une « géopolitique ouest africaine » dénuée d'interférence des puissances économiques et militaires engagées dans une compétition de positionnement que dans un souci du bien-être du Sahel. Se cacher derrière les agendas des puissances nucléaires pour arriver à une CEDEAO debout sur le rempart, est un leurre. La coopération internationale est indispensable pour lutter efficacement contre les groupes radicaux violents avec le référentiel musulman. Cependant, cette coopération ne doit pas être synonyme de naïveté et d'effacement de soi. La guerre en Ukraine prouve à suffisance que les puissances n'agissent pas de façon désintéressée et que l'agir des États est à géométrie variable. Élargir le partenariat sur d'autres États, c'est tirer son épingle du jeu et point de succomber au charme des discours philanthropiques et hypocrites.

Bamako, le 07/12/ 2022

*Auteurs, docteurs Ilo Allaye DIALL et Aly TOUNKARA.*